

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/10/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
26	21	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Pref  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 14 Octobre à 18:15, le Conseil Municipal de la Commune de HORNAING s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELANNOY Frédéric, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/10/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/10/2025.

**Présents** : M. DELANNOY Frédéric, Maire, Mmes : CHATELIN Sandrine, DE BOER Vanessa, DELBECQ Sylvie, DELCROIX Séverine, DESMYTER Gaëlle, DUHEM Gwenaëlle, FIEVET Christelle, MOREAU Valérie, MUREZ Dolorès, NOULETTE Jessica, VANDEWALLE Stéphanie, VILCOT Lise-Marie, MM : ACCETTONNE Grégory, DESMOUCELLE Didier, GAZET Christian, HOCQ Daniel, JAMROZ Alain, REMY Benoît, SERRURIER Yvon, VELU Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HOUZE Marie-Martine à M. VELU Philippe, RASSE Virginie à M. DESMOUCELLE Didier, MM : CLOCHARD Jean-François à M. HOCQ Daniel, RATAJCZAK Christophe à M. DELANNOY Frédéric

Absent(s) : M. SAVARY Gabriel

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MOREAU Valérie

202579 – Recrutement d'un vacataire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code général de la fonction publique,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'Hornaing de recruter un vacataire pour dispenser des formations d'entraînements aux agents de police municipale mutualisée d'Hornaing sur les techniques professionnelles d'intervention et pour une durée d'une journée.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un forfait net de 250 € pour une demi-journée (intervention sur une journée entière, soit 500 €)
- d'une indemnité kilométrique de 0.15 € / kilomètre (soit un aller-retour de 120 km d'Herlies à Hornaing)
- d'une indemnité forfaitaire repas de 15 €.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour une durée d'une journée.

- de fixer la rémunération de cette vacation :
  - sur la base d'un forfait net de 250 € pour une demi-journée (intervention sur une journée entière, soit 500 €)
  - d'une indemnité kilométrique de 0.15 € / kilomètre (soit un aller-retour de 120 km d'Herlies à Hornaing)
  - d'une indemnité forfaitaire repas de 15 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme  
En mairie, le 21/01/2026  
Le Maire  
Frédéric DELANNOY

